

Rapport annuel de la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Communauté de communes de la Ténarèze

Année 2018

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 19/12/2018
Affiché le **SLO**
ID : 032-243200417-20181217-2018_08_02-DE






Personnes présentes lors de la réunion de la commission intercommu



COMMISSION ACCESSIBILITÉ

Mercredi 21 novembre 2018 de 14h30 à 15h00

Rapport annuel

NOM et Prénom	Signatures
Membres de la commission	
DUBRAC Gérard	
POURQUET Pierrette	
LABORDE Martine	
BOLZACCHINI Laurent	Excusé
MAURY Jacques	
DELMON Roland	
DELLA-VEDOVE Stéphanie	
CASALE Nathalie	
ROUET Frédéric	
PARAGE Albert	
PERO Gisèle	
Personnes extérieures	
COMENGE Denis DDT	
PAUL Olivier CCT	
BOGGI Florence CCT	

Associations et institutions représentées lors de la commission : APF France Handicap, Comité de quartier n°2.

THEMATIQUES

1. Données générales.....	5
2. Voirie et espaces publics.....	8
3. Services de transports collectifs et intermodalité.....	10
4. Cadre bâti – Établissement recevant du public.....	12
5. Cadre bâti – Logements.....	14
6. Thématiques et actions portées par la CAPH ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)	15
8. Conclusion	16

Annexe A – Projet de nouveau calendrier d'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la commune de Condom

Annexe B - Etat d'avancement de l'AdAP communautaire

1. Données générales

1.1. Informations administratives de la commune ou de l'intercommunalité

Nom : Communauté de Communes de la Ténarèze

Adresse : Quai Laboupillère - 32100 CONDOM

Nom du représentant de la personne morale : Gérard DUBRAC, Président

Téléphone : 05.62.28.73.53

Fax : 05.62.68.27.41

Mail : contact@cc-tenareze.fr

Site : www.cc-tenareze.fr

Année de création : 1 janvier 2000

Nombre de communes : 26

Nombre d'habitants : 15 324 habitants (INSEE 2015 – population Municipale totale)

Principales compétences exercées :

- Aménagement de l'espace communautaire,
- Développement économique dont :
 - o Aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme,
- Collecte et traitement des déchets ménagers,
- Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du Voyage,
- Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations,
- Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Politique du logement et du cadre de vie,
- Création, Aménagement et entretien de la voirie,
- Action sociale d'intérêt communautaire,
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs ...,
- Création et gestion de maisons de services au public,
- Politique de la ville,
- Autres compétences :
 - o Mise en réseau des mairies,
 - o Création et mise à disposition d'infrastructures haut-débit,
 - o Création et gestion d'une fourrière animale,
 - o Contributions au service départemental d'incendie et de secours,
 - o Activités agricoles : promotion des productions agricoles notamment dans le domaine viticole..., défense collective contre la grêle,
 - o Coopération avec les organismes consulaires,
 - o Compétences tourisme supplémentaires,
 - o Assainissement non collectif

Un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) est en cours d'élaboration et vaut Programme Local de l'Habitat.

La Communauté de communes de la Ténarèze n'est pas tenue de réaliser un plan de déplacements urbains.

1.2. Informations administratives de la Commission Intercommunale pour

l'Accessibilité (CIA)

Délibérations concernant la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité

Le 06 mai 2014, les élus de la Communauté de Communes ont désigné les représentants à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) (Délibération 2014.03.09 du Conseil communautaire).

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées en a modifié la composition ainsi que les missions.

Le 02 juin 2015, par délibération 2015.04.03 la commission a donc été modifiée. Elle a tout d'abord changé de nom et est devenue la commission (intercommunale) pour l'Accessibilité. Sa composition et ses missions ont été modifiées comme suit.

Composition de la commission

Composée initialement de :

- M. le Président de la Communauté de communes de la Ténarèze,
- Un collège représentant les élus du territoire,
- Un collège représentant les associations d'usagers,
- Un collège représentant les personnes handicapées.

La composition de la commission a été précisée et étendue pour intégrer les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap (notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique), d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la ville.

Le Conseil Communautaire du 2 juin 2015 a approuvé la modification de la composition de la commission (Délibération 2015.04.03) pour y ajouter :

- 1 représentant des associations de personnes âgées ;
- 1 représentant des acteurs économiques.

Les membres de la commission :

- Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, représentant le collège des élus,
- Madame Pierrette POURQUET, représentant le collège des élus,
- Madame Martine LABORDE, représentant le collège des élus,
- Monsieur Laurent BOLZACCHINI, représentant le collège des élus,
- Monsieur Jacques MAURY, représentant le collège des élus,
- Monsieur Roland DELMON, représentant des associations d'usagers,
- Madame Stéphanie DELLA-VEDOVE, représentant des associations d'usagers,
- Madame Nathalie CASALE, représentant des personnes handicapées,
- Monsieur Frédéric ROUET, représentant des personnes handicapées.
- Monsieur Albert PARAGE, représentant des acteurs économiques,
- Madame Gisèle PERO, représentant des associations de personnes âgées.

Liste des missions :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant sur le territoire concerné, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées ;
- établir un rapport annuel soumis au Conseil communautaire et transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

Autres commissions pour l'accessibilité sur le territoire

Sur le territoire de la Communauté de communes de la Ténarèze (CCT), seule la commune de Condom dispose d'une Commission Accessibilité. Elle réalise un rapport annuel dont les principaux éléments sont, dans la mesure du possible, repris dans le présent rapport. Cette année la commission communale pour l'accessibilité de Condom se réunit également le 21 novembre 2018. Certains éléments de son pré-rapport sont repris dans le présent document.

Ce rapport de la CIA est le neuvième. Il concerne l'année 2018.

2. Voirie et espaces publics

2.1. État d'avancement – Document d'accessibilité

Les communes de la Ténarèze sont responsables de leur(s) Plan(s) de Mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

A ce jour, seule la commune de Condom, informe la CIA sur l'Etat d'Avancement de son PAVE dans le rapport annuel de sa commission pour l'accessibilité. La Commission pour l'Accessibilité de la commune de Condom se réunit également ce jour.

Extrait du pré-rapport annuel 2018 de la commission accessibilité de la commune de Condom portant sur 2017

« Le diagnostic réalisé par le bureau d'études SOCOTEC sur l'ensemble de la voirie communale avait fait ressortir les éléments suivants :

- 39 obstacles à traiter de manière prioritaire 1 (P1 = actions à court terme)
- 233 obstacles à traiter de manière prioritaire 2 (P2 = actions à moyen terme)
- 48 obstacles à traiter de manière prioritaire 3 (P3 = action à long terme)

Les principaux problèmes d'accessibilité portent sur une topographie du terrain importante et une inclinaison transversale des ruelles.

Le montant global des travaux de mise en accessibilité est estimé à 1 704 220 € HT dont :

- 243 390 € en P1
- 1 423 830 € en P2
- 34 000 € en P3.

Par délibération du 30 janvier 2014, sur avis favorable de la CCAPH réunie le 28 janvier 2014, la commune a décidé d'inscrire une enveloppe annuelle de 75 000 € HT sur une échéance décennale.

Les actions déjà menées ont été les suivantes :

- 2012 : le pont Barlet réhabilité a été rendu accessible aux personnes à mobilité réduite
- 2013 – 2014 : les rues Barlet et Jules Ferry ont fait l'objet d'une rénovation incluant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite
- 2015 : les rues Baradet, Sénéchal et le boulevard de la Libération ont été réhabilitées tout en y intégrant la mise en accessibilité
- 2016 :
 - Mise en accessibilité de la voirie par les rues du Moulin et Porte Saint-Jean afin de faire la liaison avec le quai Laboupillère et le pont Barlet.
 - Pavage du centre-ville revisité

En 2017 :

- la mise en accessibilité de la rue du Moulin et de la Porte Saint-Jean s'est achevée
- rénovation de la rue des Carmes
- rénovation de la rue perdue

En parallèle, le travail de réaménagement des allées de Gaulle s'est poursuivi afin de permettre de rendre le centre-ville accessible. Ce chantier permettra d'améliorer considérablement le déplacement piétonnier aux abords des allées et sur les promenades. Les travaux de la première tranche débiteront en 2019.

Concernant le stationnement :

La commune de Condom dispose de plus d'une dizaine de places de stationnement aux personnes à mobilité réduite.

La police municipale, dans le cadre des missions de surveillance du bon usage des emplacements réservés pour les véhicules utilisés par les personnes handicapées a verbalisé en 2017 quatre

véhicules.

Ainsi, le nombre d'infractions relevées au titre du stationnement sur des emplacements réservés aux véhicules utilisés par les personnes handicapées a nettement diminué depuis 4 ans passant de 14 infractions en 2014, à 7 en 2015 et 2016 puis 4 en 2017.

De plus, la commune a créé un emplacement supplémentaire réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées rue Jules Ferry.

La commune a poursuivi en 2017 ces aménagements en créant deux nouvelles places réservées aux véhicules pour les personnes à mobilité réduite. Ces places se situent

- o Sur le parking de l'église Saint-Jacques*
- o Devant la gare routière de Condom.*

En 2018, la collectivité a travaillé sur un projet de création d'un nouveau parking proche des allées avec des places réservées aux véhicules pour personnes à mobilité réduite. Les travaux devraient débuter en 2019. »

2.2. Eléments de suivi et difficultés rencontrées

En ce qui concerne le PAVE de Condom, La rénovation de la voirie permettant la mise en accessibilité se poursuit avec toujours une contrainte très forte liée à l'inclinaison naturelle des rues.

La CIA réfléchit à la collecte des données concernant le PAVE sur les communes de la Ténarèze plus de 1000 habitants à savoir Condom, Montréal du Gers et Valence-sur-Baïse, sachant que seule la commune de Condom dispose d'une commission pour l'accessibilité.

En 2019, ces communes du territoire seront contactées pour connaître l'état d'avancement de leur PAVE.

3. Services de transports collectifs et intermodalité

La gestion des transports relève de la compétence du Conseil Départemental et depuis le 1^{er} janvier 2017, du Conseil Régional.

L'entretien et la réhabilitation des arrêts de bus sont néanmoins de la compétence des communes concernées.

3.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Par arrêté préfectoral du 19 juin 2018, après approbation par le Conseil départemental le 15 juin dernier, Madame la Préfète du Gers a arrêté le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) pour une durée de 6 ans. Celui-ci est disponible sur le site de la Préfecture.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Ténarèze a approuvé ce schéma le 30 septembre 2017 ainsi que la convention de mise en œuvre dudit schéma le 26 décembre 2018.

L'Agenda Accessibilité Programmée du Département (AdAP) du Gers

L'Agenda d'Accessibilité Programmée du Département du Gers répertorie les arrêts de bus de lignes régulières nécessitant une mise aux normes.

Sur la Ténarèze, il s'agit de :

- Un arrêt à Mouchan (ligne régulière Cazaubon – Condom, arrêt commun avec la ligne régionale Aquitaine Agen-Pau) pour lequel la mise en accessibilité est à réaliser en totalité (stationnement, cheminement, quai d'embarquement, abribus et signalétique) dans les deux sens, pour un coût total de 30 000 € HT dont un possible financement Région évalué à 22 500 € HT, programmation 2019-2021, maître d'ouvrage commune de Mouchan. Priorité 2.
- Un arrêt à Condom (parking de la gare routière) pour les lignes Cazaubon Condom et Condom Auch. Il s'agit d'identifier un emplacement et de l'équiper de la signalétique adéquate, pour un coût total de 15 000 € HT dont un possible financement Région évalué à 11 250 € HT, maître d'ouvrage commune de Condom. Priorité 1.
- Un arrêt à Valence-sur-Baïse (ligne régulière Condom Auch). L'emplacement doit être équipé de signalétique et le cheminement doit être matérialisé dans les deux sens. Coût total évalué à 30 000 € HT dont un possible financement Région évalué à 22 500 € HT. Programmation 2019-2021. Maître d'ouvrage : commune de Valence-sur-Baïse. Priorité 3.

N.B. : Il y a 4 niveaux de priorité

1 – arrêt commun avec le réseau routier régional, et tête de ligne.

2- arrêt commun avec le réseau routier régional.

3 – arrêt situé sur une commune de plus de 1 000 habitants

4- arrêt situé sur une commune disposant d'une structure d'accueil pour personnes âgées ou handicapées.

Pour finir, il existe également la catégorie suivante : « non recensé comme prioritaire ».

3.2. Transport à la demande

Il existe un service de Transport à la Demande sur la Ténarèze. Ce service créé par la Communauté de communes en 2014 a été confié au Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS peut être contacté au 05.62.28.24.88.

Mis en place initialement sur les communes de Castelnau-dur-l'Auvignon et Pouy Petit (en substitution d'un service pré-existant porté par des syndicats dissous depuis), le CIAS a indiqué lors de son rapport d'activités, le 18 octobre 2018 vouloir engager une réflexion sur le développement de ce service.

3.3. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

La commune de Condom indique avoir créé une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (voir point 2 ci-dessus).

Les communes de Valence-sur-Baïse et Mouchan ont également été contactées pour connaître l'état d'avancement de la mise aux normes des arrêts de bus. La commune de Mouchan a indiqué « avoir fait réaliser une étude de faisabilité pour des travaux sur la RD931, qui devraient débiter en 2020 et qui prendront en compte les abribus ».

En 2019, il sera demandé aux autres communes concernées l'état d'avancement des travaux concernant les arrêts de bus. Les communes n'ont pas pris l'habitude de faire spontanément remonter ce type d'informations à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité.

4. Cadre bâti – Établissement recevant du public

4.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Bilan sur le territoire

Dans le cadre de ses missions, la CIA doit tenir à jour la liste des établissements recevant du public (ERP) situés sur son territoire de compétence qui ont élaboré un AdAP et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapés.

La Préfecture du Gers tient à jour ces deux listes pour l'ensemble du département. Elles sont consultables directement sur son site : <http://www.gers.gouv.fr/>.

La Direction Départementale des Territoires envoie également périodiquement aux Communautés de communes qui en font la demande ces données sous format tableur permettant des extractions pour chacun des territoires concernés. La Communauté de communes de la Ténarèze publie sur son site internet www.cc-tenareze.fr, les données concernant son territoire, une fois extraites, dans l'onglet « affichage public » puis « accessibilité ». Les derniers fichiers mis à jour ont été mis sur le site en octobre 2018.

A ce jour, on comptabilise plus de 187 attestations d'accessibilité, 100 AdAP ou Autorisations de Travaux (AT) concernant plus de 240 ERP.

AdAP de la Communauté de communes de la Ténarèze

Les ERP dont la Communauté de communes est propriétaire ou gestionnaire ont fait l'objet d'un AdAP de patrimoine qui s'étale sur deux périodes de trois ans. Il a été transmis en préfecture le 25 septembre 2015. L'AdAP porte le numéro 032 107 15 00002.

Sur cet AdAP 6 ERP étaient recensés (ERP pour lesquels la CCT est propriétaire ou gestionnaire) à savoir, le centre Aqualudique (ERP de catégorie 1), les Offices de Tourisme de la Ténarèze à Condom, Montréal du Gers et Larressingle, l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV), le club house de l'aérodrome de Condom-Valence-sur-Baïse.

Suite à des transferts de compétences, la CCT gère 3 ERP/IOP supplémentaires à savoir la base de loisirs de Montréal du Gers, les zones d'activités portuaires de Condom et Valence-sur-Baïse.

Il y a donc 9 ERP/IOP au total, pour lesquels des diagnostics accessibilité ont été réalisés, pour certains par la Socotec en 2011 puis mis à jour par la société QCS avant le dépôt de l'AdAP ou directement par QCS pour les ERP/IOP nouvellement intégrés au patrimoine de la CCT.

Pour finir, en ce qui concerne les locaux administratifs de la Communauté de communes de la Ténarèze, quai Laboupillère, à Condom, le propriétaire des lieux a fait réaliser un diagnostic accessibilité par la société SOCOTEC et nous a informé avoir déposé un AdAP à la mairie de Condom, le 24 septembre 2015. Le propriétaire a produit une attestation d'accessibilité pour cet ERP (donc copie dans le Registre pour l'Accessibilité).

La Base de loisirs de Montréal a fait l'objet d'un permis d'aménager (cheminements accessibles) et d'un permis de construire (WC PMR).

Il convient de soumettre en Préfecture un tableau complémentaire valant modification de l'AdAP qui tient compte de ces nouveaux ERP/IOP. Les données qui y sont reportées proviennent des diagnostics réalisés par la société QCS. Le tableau fera l'objet d'une délibération en conseil communautaire. Le montant supplémentaire des travaux est estimé à 43 470 €.

Il convient de noter que pour le port de Valence-sur-Baïse, seuls les éléments concernant l'accessibilité ont été évalués par la société QCS or la réfection complète du platelage pour garantir

la sécurité de l'équipement sera de l'ordre de 20 000 € (non inclus). Un

AdAP de la commune de Condom (extrait du pré-rapport annuel de la commission communale)

« Au 1^{er} janvier 2015, tous les établissements recevant du public devaient être accessibles. Par ordonnance du 27 septembre 2014, il a été admis de pouvoir déroger à cette date butoir et poursuivre les travaux de mise en accessibilité dans le cadre de la mise en œuvre d'un Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée) à déposer avant le 27 septembre 2015.

Compte tenu de l'importance du patrimoine communal, une prorogation d'un an du délai de dépôt de l'Ad'AP a été accordée à la commune soit jusqu'au 26 septembre 2016.

L'ensemble des ERP ont fait l'objet d'un diagnostic accessibilité au cours de l'année 2016.

L'Ad'AP a été présenté en CCAPH puis approuvé par le conseil municipal le 8 novembre 2016.

Sa mise en œuvre devait s'échelonner sur 9 années à compter de 2017 et concerner 62 ERP/IOP. »

4.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Pour la Communauté de communes de la Ténarèze

Les ERP suivants ont été mis aux normes comme prévu : l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage, l'Office de Tourisme de la Ténarèze à Condom, l'Office de Tourisme de la Ténarèze de Montréal du Gers dans le cadre du complet réaménagement de cet espace d'accueil. Le coût de la mise aux normes accessibilité de cet ERP, même s'il est difficile d'isoler certains coûts est finalement bien plus élevé qu'initialement prévu dans l'AdAP (le coût final de l'accessibilité – y inclus l'installation d'un élévateur – est de l'ordre de 15 000 € HT. La société APAVE a été missionnée pour délivrer une attestation d'accessibilité pour cet ERP qui par ailleurs vise l'obtention du label Tourisme et Handicap pour les quatre déficiences.

Concernant les autres ERP, une architecte a été missionnée pour réaliser prochainement (2018/2019) les Déclarations Préalables (DP) et Autorisations de Travaux (AT) pour le Centre Aqualudiques et le port de Valence-sur-Baïse ainsi que, si possible, l'Office de Tourisme de la Ténarèze à Larressingle.

Concernant les locaux de l'Office de Tourisme de la Ténarèze à Larressingle, ils font l'objet d'un bail entre la commune de Larressingle et la Communauté de communes, puis d'une mise à disposition à titre gratuit de la Communauté de Communes à l'Office de Tourisme. La Communauté de communes a demandé à la commune de Larressingle l'autorisation de faire des travaux pour la mise aux normes de cet ERP, mais à ce jour la commune n'a pas répondu à cette demande. Sans autorisation de la mairie de Larressingle, cet ERP ne pourra pas être mis aux normes. Ainsi en l'état, les personnes à mobilité réduite n'y ont pas accès.

Pour la commune de Condom (extrait du pré-rapport annuel de la commission communale)

« La ville de Condom comptabilise 333 ERP dont 24.02 % sont théoriquement accessibles.

Sur l'ensemble, nous pouvons recenser :

- 82 attestations d'accessibilité déposées.
- 21 AD'AP déposés
- 31 Autorisations de travaux

Les travaux réalisés sur les ERP publics ont concerné en 2017 :

- L'installation de toilettes pour personnes à mobilité réduite au COSEC
- L'installation de toilettes pour personnes à mobilité réduite au gymnase du lycée
- L'installation de toilettes pour personnes à mobilité réduite à la salle Omnisport

Pour des raisons de contrainte budgétaire, il a été impossible pour la ville de Condom de réaliser le

*planning prévu dans l'agenda d'accessibilité programmé.
Des travaux prévus en 2017 et 2018 seront donc décalés en 2019. »*

En Annexe A du présent rapport se trouve le projet de nouveau calendrier d'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la commune de Condom.

5. Cadre bâti – Logements

5.1. État d'avancement – Documents d'accessibilité

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale

La Communauté de communes de la Ténarèze a mis en place depuis 2012 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Revitalisation Rurale. Le bureau d'études Altaïr a été missionné pour en faire le suivi, l'animation et l'évaluation.

Dans la convention OPAH RR, en ce qui concerne l'accessibilité il y a 2 types d'aides accordées aux propriétaires occupants pour la rénovation des logements « accessibilité, adaptation du logement » et logements en « Précarité énergétique et accessibilité ».

L'objectif annoncé en 2018 est de 13 logements « accessibilité, adaptation du logement » et de 6 logements « Précarité énergétique et accessibilité pour les propriétaires, sachant que dans ces deux cas on est davantage sur de l'autonomie que de l'accessibilité (il n'y a pas de réglementation accessibilité applicable aux PO, la réglementation sert cependant de base pour orienter les projets et décider des travaux).

L'OPAH comptabilise des dossiers entrant dans les catégories citées ci-dessus.

Par ailleurs, la Communauté de communes a fait le choix d'accorder une prime complémentaire pour les logements locatifs conventionnés rendus accessibles, mais à ce jour elle n'a pu être mobilisée.

L'OPAH RR en cours arrive à son terme (un nouveau marché sera lancé pour 2019).

Récapitulatif OPAH :

	Total déposés jusqu'au 31/10/2017	Du 01/01/17 31/10/17	Total déposés jusqu'au 15/10/2018	Du 01/11/17 au 15/10/18
Total PO	255		300	
PO Accessibilité, adaptation du logement	64	9	79	15
Précarité énergétique et accessibilité	5	1	8	3

Logements construits en vue d'une location ou d'une vente

Les textes imposent que les propriétaires de logements construits en vue d'une location ou d'une vente accompagnent leur Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux d'un constat d'accessibilité de ces logements établi par un contrôleur technique.

A ce jour, le service Autorisation du Droit des Sols (ADS), service commun des communes de la Ténarèze, n'a reçu qu'un seul dépôt (début 2018) d'un permis de construire (PC) pour une maison neuve située à Montréal-du-Gers, destinée à la location.

Il est à noter que le service ADS de la CCT n'a connaissance que des logements pour lesquels le propriétaire déclare bien une intention de vendre ou de louer et uniquement pour les PC des communes qui utilisent ses services à savoir, Beaumont, Bérault, Castelnau-sur-l'Auvignon, Caussens, Condom, Fourcès, Gazaupouy, Lagraulet, Larroque Saint-Sernin, Larroque-sur-l'Osse Ligardes, Maignaut-Tauzia, Montréal du Gers, Valence-sur-Baïse.

Les communes de Cazeneuve, Lauraët, Mouchan et Saint-Orens-Pouy-Petit adhèrent au service ADS du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Armagnac.

La commune de Larressingle adhère au service ADS de la mairie d'Eauze.

Pour finir, les dossiers d'urbanisme des communes de Beaucaire, Blaziert, Cassaigne, Lagardère, Mansencôme, Saint-Puy et Roquepine sont toujours instruits par les services de l'Etat.

5.2. Éléments de suivi et difficultés rencontrées

Comme cela a déjà été dit dans des rapports précédents il est difficile de mettre en place un système de recensement de l'offre de logements accessibles (parcs public et privé).

En ce qui concerne les logements construits pour être vendus ou loués, la difficulté réside dans le fait que les propriétaires ne déclarent pas forcément la destination de leur construction, qu'ils ne transmettent pas à l'achèvement des travaux de certificat d'accessibilité. Par ailleurs, le fait que les dossiers d'urbanisme des 26 communes de la Ténarèze soient traités par 4 services différents multiplie la difficulté. Il est proposé de demander aux 3 services ADS et à l'Etat de recenser les logements construits pour être vendus ou loués et de leur rappeler qu'ils doivent demander aux pétitionnaires un constat Thématiques et actions portées par la CIA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...).

6. Thématiques et actions portées par la CIA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services et nouvelles technologies, culture, sports, loisirs...)

Commune de Condom

La ville de Condom communique via son site internet pour informer les professionnels de la procédure à suivre.

Plus récemment, un article relatif au dossier simplifié pour les ERP de 5^{ème} catégorie a été mis en ligne afin d'encourager les professionnels à se mettre en conformité.

Service logement

Le service commun de la Communauté de communes de la Ténarèze a créé en 2018 un service logement. Il se tient à la disposition de toutes les personnes portant un projet de construction, rénovation, location... C'est un guichet unique qui oriente le demandeur en fonction de son projet et des aides et accompagnements auxquels il peut prétendre. Les sujets traités sont variés (économies d'énergie, accessibilité, réhabilitation...)

Ce service travaille en partenariat avec entre autres l'Agence De l'Environnement et de l'Énergie (ADEME), l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), les services de l'Etat, la Région, le Département, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ...

Ce service logement, peut-être une autre porte d'entrée pour répertorier les logements accessibles du territoire.

Formation

Le 2 octobre 2018 une formation d'une journée « accueil des personnes en situation de handicap au sein des ERP » a également été dispensée par la société QCS à une partie du personnel de la Communauté de communes. Cette formation est obligatoire pour tous les ERP de catégorie 1 mais facultative pour les ERP de catégorie 2 à 5.

Registres pour l'Accessibilité – ERP/IOP de la CCT

La Communauté de communes a missionné la société QCS pour l'élaboration des Registres Pour l'Accessibilité (RPA) dont tous les ERP/IOP doivent disposer. Les RPA, dont une première version a été élaborée, devraient être finalisés avant la fin de l'année.

Les RPA se doivent d'être simples et compréhensibles par tous. Ce sont des outils de communication entre les ERP et leur clientèle.

Ambassadeurs accessibilité

La DDT est l'interlocuteur privilégié dans le cas où une collectivité (commune ou communauté de commune) désirerait embaucher des "ambassadeurs accessibilité" en service civique, afin qu'ils puissent informer les propriétaires et exploitants d'ERP privés (commerces, professions libérales, artisans...) situés sur leur territoire en vue de leur mise en conformité avec la réglementation. Ces derniers pourront ainsi éviter d'éventuelles poursuites ultérieures."

Conclusion

L'année 2018 a vu la progression de la mise en œuvre de l'AdAP de patrimoine de la Communauté de communes. Cependant, l'ERP Office de Tourisme de la Ténarèze à Larressingle ne peut être mis aux normes sans l'accord de son propriétaire, la mairie de Larressingle.

L'exercice des missions de la commission accessibilité est difficile mais des pistes de travail sont à l'étude pour améliorer la connaissance du territoire en matière d'accessibilité.

Il convient de sensibiliser les communes du territoire pour qu'elles remontent à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité les informations liées à cette thématique, qu'il s'agisse de réalisations ou de difficultés rencontrées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
Reçu en préfecture le 19/12/2018
Affiché le 
ID : 032-243200417-20181217-2018_08_02-DE

Annexe A

Projet de nouveau calendrier d'Agenda d'Accessibilité Programmé pour la commune de Condom

Envoyé en préfecture le 19/12/2018
 Reçu en préfecture le 19/12/2018
 Affiché le 
 ID : 032-243200417-20181217-2018_08_02-DE

NOM de l'établissement	Estimation travaux + maîtrise d'œuvre	Année 1 2017		Année 2 2018		Année 3 2019		Année 4 2020		Année 5 2021		PERIODE 2 2022 > 2024	PERIODE 3 2024 > 2026
		1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre		
AIRE DE PIQUE-NIQUE							Fermeture						
ANCIENNE PRISON							ETUDES	20 362 €					
ANCIEN BÂTIMENTS EDF / GDF												24 091 €	
ATELIERS MUNICIPALX							ETUDES	10 454 €					
BASE DE LOISIR DE GAUGE													168 379 €
LUDOTHEQUE								ETUDES	30 082 €				
BUREAU DES BANDAS													5 040 €
CENTRE CULTUREL								ETUDES	26 453 €				
CENTRE SALVANDY													462 557 €
Club House de TENNIS													86 832 €
COSEC				Installation toilettes PMR				ETUDES	29 088 €				
LOCAL CHASSE													32 688 €
EGLISE DE CANNES												13 248 €	
EGLISE GOALARD													13 118 €
EGLISE GRAZIMIS													17 021 €
EGLISE HERRET													3 197 €
EGLISE LIALORES							ETUDES	20 304 €					
EGLISE POMARO													22 421 €
EGLISE ST GERMAINE													69 005 €
EGLISE DE SCIEURAC													27 821 €
EGLISE ST BARTHELEMY DU PRADAU													18 101 €
EGLISE SAINT JACQUES	4 752 €			ETUDES + REALISATION	3 710,00 €	RESTE A REALISER	1 042 €						
EGLISE ST MICHEL						ETUDES	12 528 €						
ESPACE RIVE GAUCHE						ETUDES	19 757 €						
EXTENSION DES SERVICES TECHNIQUES (SSIAD)						ETUDES	7 416 €						
GARE ROUTIERE						ETUDES	11 563 €						
GENDARMERIE												160 243 €	
GYMNASSE LYCEE BOSSUET	38 419 €			ETUDES + REALISATION	17 402,00 €	RESTE A REALISER	21 017 €						
HOTEL DE VILLE										ETUDES	49 392 €		
IMMEUBLE MATON													18 662 €
Immeuble Solarus Capitainerie								ETUDES	26 352 €				
KIOSQUE A MUSIQUE													2 952 €
LA BOTTE A JOUER								ETUDES	14 818 €				
LES ARCHIVES													25 330 €
LOCAL ANCIEN SECOURS POPULAIRE													aménagement
LOCAL SDF													3 053 €
MUSEE													190 454 €
PASSERELLE DE GAUGE								ETUDES	15 984 €				
POUCE MUNICIPALE										ETUDES	2 952 €		
SALLE DES ASSOCIATIONS													8 712 €
SECOURS POPULAIRE							ETUDES	6 350 €					
TOILETTES DU BOULODROME										ETUDES	19 670 €		
TOILETTES PLACE DU CARDINAL													14 544 €
TOILETTES PLACE DU SOUVENIR													11 405 €
TOILETTES ZONE DE LOISIRS DE GAUGE													2 664 €
PLAINE DES SPORTS - STADE MUNICIPAL LA BOURDETTE												90 928 €	
CAMPING MUNICIPAL										ETUDES	91 448 €		
CATHEDRAL ST PIERRE													0 €
SALLE OMS				Installation toilettes PMR			ETUDES	27 529 €					
HALL DES SPORTS DE COMBAT								ETUDES	56 871 €				
SALLE POLYVALENTE DE VICNAU													101 102 €
ECOLE JACQUES PREVERT												85 349 €	
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE							ETUDES	22 219 €					
ECOLE JULES FERRY												231 365 €	
ECOLE PIERRE MENDES France							ETUDES	32 818 €					
PÔLE PETITE ENFANCE							ETUDES	11 405 €					
STADE DE FOOT													90 144 €
HALLE / SALLE PIERRE DE MONTESQUIEU							ETUDES	11 401 €					
RESTAURANT ET ANNEXES										ETUDES	53 525 €		
TENNIS COUVERT							ETUDES	18 000 €					
SALON DE COIFFURE													16 603 €
CLÔTURE							ETUDES	2 664 €					
LOCAL COQUELICOT (ancien rugby)										ETUDES	10 000 €		
							236 468 €	220 008 €	226 988 €	605 224 €	1 411 804 €		
							683 463 €			605 224 €	1 411 804 €		
									2 700 492 €				

Annexe B

Etat d'avancement de l'AdAP communautaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2018

Reçu en préfecture le 19/12/2018

Affiché le

ID : 032-243200417-20181217-2018_08_02-DE

Etat d'avancement de l'ADAP - 21/11/18

Communauté de Communes de la Ténarèze - Qual'Laboupièrre - 32100 Condom

Site	dérégation	Coût	Mise à jour du Diagnostic	dérégation résiduelle	Ad'Ap - Propositions 05 2015	Propositions dérogatoires	Coût résiduel 2015	Echantillon						Total EUR	POINT ETAPE AU 21/11/18	Coût réels c HT	
								2016	2017	2018	2019	2020					
Utilité des Voyages	0	2605	Com' Com' Ténarèze	0	2680	0	2680	0	2680	0	0	0	0	0	2680	REALISE ÉTÉ 2016	810,03
de la commune de la Ténarèze	0	3000	Com' Com' Ténarèze	0	3000	0	3000	0	3000	0	0	0	0	0	3000	REALISE JANVIER 2017	768
de la commune de la Ténarèze	0	53590	Com' Com' Ténarèze	0	5600	0	5600	0	5600	0	0	0	0	0	5600	Pas d'accord reçu de la commune pour réaliser les travaux	
Office de Tourisme Montfaucon	0	1920	Com' Com' Ténarèze	0	1470	0	1470	0	1470	0	0	0	0	0	1470	REALISE AVEC LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT - EN ATTENTE DES ATTESTATIONS D'ACCESSIBILITE ET DU LABEL TOURISME ET HANDICAP	14 724,37 € HT (ELEVATEUR, SANITAIRES, SIGNALÉTIQUE, REFLECTION PAVES)
CENTRE AQUAUDUCQUE Club house de l'Aérodrome Herret	0	48455	QCS SERVICES	0	61285	0	17605	870	6235	6000	4500	0	17605	17605	PARTIE ACCUEIL REALISEE AVEC LA RECONSTRUCTION DU CENTRE AQUAUDUCQUES PRINTEMPS 2017 SUITE A INCENDIE. AUTRES TRAVAUX A REALISER		
TOTAL ADAP 2015	0	109580	0	81105	0	0	37285	1230	7150	11835	6000	7570	3500	37285	A REALISER		
REALISEES							7150							7150		16302,4	
REPORT							30135							30135			
ERP/POP COMPLEMENTAIRES A L'ADAP INITIAL																	
Port de Valence-sur-Baise							31630							31630	CHIFFRAGE PARTIE ACCESSIBILITE SEULEMENT (reçu à la baisse après 2eme visite QCS) MAIS TRAVAUX DE SECURITE A REALISER EN URGENCE NON COMPLEMENT CHIFFRES		
Port de Condom							10640							10640	SUR LA BASE DU DIAGNOSTIC QCS MISE AUX NORMES DANS LE CADRE DU PROJET DE REAMENAGEMENT		
Base de Loisirs de Montfaucon							61765							61765	NOUVEAU TOTAL INDICATIF *		

* Ce total ne tient pas compte des coûts de réflexion de l'équipement lié à la sécurité (réfection totale du plateau et des escaliers pour environ 20 000 € - chiffrage en cours